



Assurance a l'étranger

Par Joris

Bonjour,

Actuellement en PVT au Canada, j'ai souscrit à une assurance PVT. Elle me couvre sur une période de 3 mois si je décide de partir à l'étranger, cela fait donc 1 mois que je suis en Colombie, et je compte rester encore un peu de temps. Je me suis fait malheureusement voler mon téléphone et ma carte de débit canadienne et crédit française. Par chance j'avais retiré beaucoup d'espèces en quelques semaines (environ 3000euros) que je garde précieusement, il me reste environ 2000? (je prévois un peu plus de 1000 euros par mois). Un de mes amis s'est fait hospitalisé d'urgence, et a dû par la suite avancer ses frais d'hospitalisation qui était plutôt élevé.

Que faire si je me fais hospitaliser ? Dois-je payer l'hôpital en espèces ? Est ce que mon assurance couvrira mes frais ? Cela me fait peur car si elle n'est pas en mesure de couvrir de potentiels frais d'hospitalisation, j'hésite à mettre un terme à mon voyage prématurément, afin de ne pas perdre d'argent bêtement. J'espère avoir expliqué de manière compréhensible, si vous avez des questions n'hésitez pas, merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour

Il n'y a que votre assurance qui peut vous répondre.

La couverture du contrat ne change pas si vous payez les soins en espèces.

Avec un tel montant sur vous vous êtes très vulnérable....

Plus probablement au vol qu'aux accidents de santé.

Méfiez-vous.

Vous devriez porter plainte et faire opposition au plus vite sur vos moyens de paiement.

Contactez vos banques pour recevoir une nouvelle carte, certaines sont très rapides.

Par Joris

J'ai déjà fait opposition, mes parents ont reçu ma carte, que j'utilise à distance en passant par Western Union afin de retirer des espèces si j'ai besoin.

Savez vous la définition d'une facture des dépenses engagées ? C'est que le site de mon assurance indique en cas d'hospitalisation, j'imagine que c'est la facture qui me serait prodiguée par l'hôpital ? Si je paie en espèce je n'ai pas réellement de preuve de paiement à part la facture, j'espère que cela suffirait. Un autre ami à moi m'a indiqué qu'un autre français s'était fait hospitaliser après avoir mangé quelque chose de mauvais, je commence à m'inquiéter sérieusement.

Par yapasdequoi

Si vous êtes inquiet rentrez.

Votre inquiétude est sans doute disproportionnée, mais je ne connais pas votre mode de vie.